

Accusé de réception en préfecture
044-214401903-20100715-de-100715-07-DE
Date de signature : -
Date de réception : 15/07/2010

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2010

OBJET : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DU CENRO

Madame PUBILL, Adjointe chargée de la Vie Sociale, expose :

Le CENRO est une Association qui gère un Institut Médico-Educatif (IME) accueillant 60 enfants handicapés ainsi qu'un service d'Education Spécial à Domicile (SESSAD) de 10 enfants. Ces enfants, âgés de 5 à 14 ans, souffrent de troubles importants de la personnalité et de la communication et sont confiés au CENRO sur indication de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Le CENRO gère également un Centre d'Accueil Familial Spécialisé (CAFS) qui permet l'hébergement des enfants dont les familles sont trop éloignées ou qui demandent un soutien dans la prise en charge de leur enfant.

Association dont le siège social est situé 40 rue des Fraîches à Vertou, le CENRO accueille chaque année de jeunes sébastienais (2 en 2009-2010) et sollicite à ce titre une participation destinée à apporter un mieux-être aux enfants par l'achat de matériel éducatif et le financement d'activités variées.

La Ville souhaite passer une convention avec le CENRO afin de définir, de façon pérenne, le montant de la participation qu'elle versera chaque année en fonction du nombre de jeunes sébastienais accueillis (60 € par enfant).

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire ou moi-même à signer cette convention.

Le Conseil Municipal, après délibéré à l'unanimité

accepte les propositions énoncées ci-dessus

Exécutoire le

LE MAIRE
Pour le Maire
l'Adjoint Délégué

signé

Sandrine PUBILL

Pour copie certifiée conforme
Fait à Saint-Sébastien-sur-Loire
Le 15 juillet 2010

LE MAIRE
Pour le Maire
l'Adjoint Délégué

signé

Sandrine PUBILL